



Rapport de gestion

**Trimestres terminés les
31 mars 2011 et 2010**

RAPPORT DE GESTION

Groupe Aeroplan Inc. a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aeroplan (le « Fonds »). Il a succédé au Fonds de revenu Aeroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels de Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société »).

Le présent rapport de gestion est établi en date du 25 mai 2011 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires ci-joints de Groupe Aeroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés audités de Groupe Aeroplan pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 et des notes y afférentes, du rapport de gestion annuel de Groupe Aeroplan (le « rapport de gestion de 2010 »), ainsi que de la notice annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan datées respectivement du 22 mars et du 18 mars 2011.

Le 1^{er} janvier 2011, la Société a adopté les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. En conséquence, le présent document et les états financiers consolidés intermédiaires non audités du trimestre terminé le 31 mars 2011 ont été préparés conformément aux IFRS. Les périodes de comparaison présentées, soit le trimestre terminé le 31 mars 2010, l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et le bilan d'ouverture en IFRS à la date de transition du 1^{er} janvier 2010, ont été retraitées conformément aux IFRS. Pour de plus amples renseignements sur l'adoption des IFRS par la Société, se reporter à la section [Adoption des IFRS](#) sous la rubrique [Modifications de méthodes comptables](#).

Les résultats et les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres les risques liés à l'entreprise et au secteur d'activité, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché du détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, la législation sur la protection des renseignements personnels, les changements aux programmes de fidélisation, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la

croissance, les notes de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes de Groupe Aeroplan au 25 mai 2011 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Groupe Aeroplan n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

Rubriques du rapport de gestion :

GLOSSAIRE	4
APERÇU	6
STRATÉGIE.....	7
INDICATEURS DE RENDEMENT	7
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS.....	9
PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY AND MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.	9
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS	10
POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE	10
SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	11
INFORMATIONS SECTORIELLES	12
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %	13
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2011 ET 2010.....	14
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	20
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	21
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....	21
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	24
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	25
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA	26
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	28
DIVIDENDES.....	28
CAPITAL SOCIAL.....	29
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	29
MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES.....	29
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR.....	30
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES.....	30
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	30
RISQUES ET INCERTITUDES.....	31
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	31

GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » ou « **Aéroplan Canada** » : Aéroplan Canada Inc.;

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête de Groupe Aeroplan et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Carlson Marketing** » : entreprise de services de commercialisation de programmes de fidélisation exploitée dans chacun de nos secteurs opérationnels;

« **Coût moyen des primes par UFGA** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre de UFGA échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistement** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation GA vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement;

« **EMOA** » : secteur opérationnel de Groupe Aeroplan qui exploite Nectar, Air Miles Middle East, I&C et Nectar Italia, ainsi que les activités de Carlson Marketing au Royaume-Uni;

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA ainsi que des services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute au titre de la vente des UFGA** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA;

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation GA vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **GA** » : Groupe Aeroplan;

« **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;

« **Jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA** » : décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne le 7 octobre 2010;

« **LMG** » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du pays de Galles;

« **Milles** » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada;

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan Canada en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles Air Canada** » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1^{er} janvier 2002;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation exploité par le secteur EMOA au Royaume-Uni;

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation exploité par le secteur EMOA en Italie;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de commercialisation de programmes de fidélisation, y compris les unités de fidélisation GA;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation GA;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1^{er} janvier 2011;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation exploité par Aéroplan Canada, qui en est le propriétaire;

« **Total des milles** » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement mais pas les milles expirés) émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1^{er} janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan.

« **UFGA ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation GA émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« **Unités de fidélisation GA** » ou « **UFGA** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation GA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par UFGA pour la période;

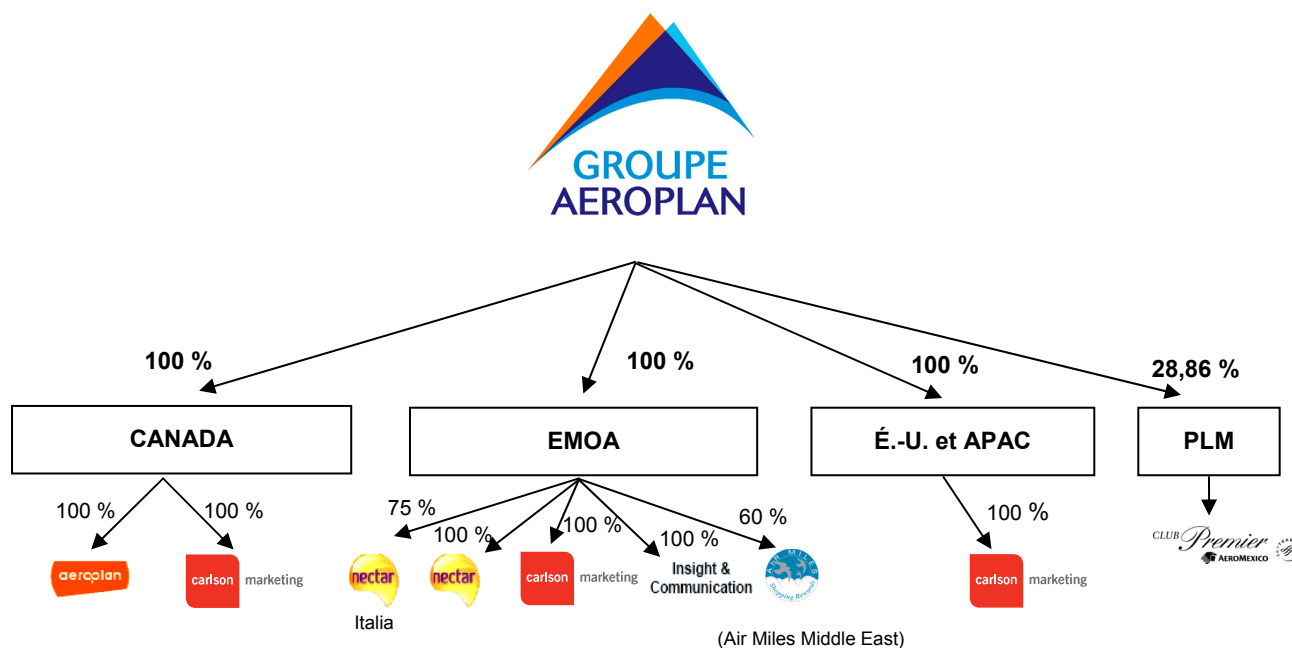
APERÇU

Groupe Aeroplan est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte actuellement trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et EMOA.

Au Canada, Groupe Aeroplan exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation par excellence, et Carlson Marketing, fournisseur de services de commercialisation de programmes de fidélisation. En Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, Groupe Aeroplan exploite Nectar, programme de fidélisation de coalition du Royaume-Uni, le programme Air Miles Middle East par l'entremise d'une participation de 60 %, LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs, le programme de fidélisation de coalition Nectar Italia, par l'entremise de sa participation de 75 %, et Carlson Marketing, fournisseur de services de commercialisation de programmes de fidélisation. Aux États-Unis et en Asie-Pacifique, Groupe Aeroplan exploite Carlson Marketing, fournisseur de services de commercialisation de programmes de fidélisation, de participation et d'événements. Conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., Groupe Aeroplan contrôle aussi Premier Loyalty & Marketing S.A.P.I. de C.V. (« PLM »). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation de coalition du Mexique.

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Le diagramme suivant illustre la structure opérationnelle de Groupe Aeroplan au 31 mars 2011 :



Nota : Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle de Groupe Aeroplan, mais plutôt sa structure opérationnelle.

STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2010 de Groupe Aeroplan pour une présentation de sa stratégie.

INDICATEURS DE RENDEMENT

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Produits des activités ordinaires

Groupe Aeroplan tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'UFGA à ses partenaires d'accumulation ainsi que des services rendus ou à rendre à des clients. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ». Il est caractéristique de l'exploitation de la Société que les produits bruts qu'elle tire de la vente d'UFGA à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des UFGA », soient reportés, puis constatés à titre de produits des activités ordinaires, conformément aux IFRS, au moment où les UFGA sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'UFGA vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Groupe Aeroplan constate les produits liés aux UFGA dont il ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'UFGA échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des UFGA qui devraient, d'après la Société, être échangées.

En outre, Groupe Aeroplan touche des honoraires liés aux services de commercialisation de programmes de fidélisation qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés. Les autres produits des activités ordinaires, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et des services d'analyse et d'expertise en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation, des redevances tirées de l'utilisation des marques de commerce *Air Miles et Nectar* ainsi que de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada, sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs UFGA. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'UFGA échangées et le coût des primes achetées par Groupe Aeroplan relativement aux UFGA échangées.

Le coût moyen des primes par UFGA échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des UFGA échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de commercialisation de programmes de fidélisation, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des avantages sociaux ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais généraux de l'entreprise.

RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (« BAIIA ») AJUSTÉ

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de Groupe AeroPlan d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui de par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des UFGA vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par UFGA échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'UFGA échangées) appliqué au nombre d'UFGA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par UFGA échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les états des flux de trésorerie.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, de la variation des produits différés, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'impôt effectif présenté dans le compte de résultat. Le résultat net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter aux *SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une analyse des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2010.

PARTICIPATION DANS PREMIER LOYALTY & MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.

Le 13 septembre 2010, Groupe AeroPlan Inc. a fait l'acquisition d'une participation initiale dans PLM pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M\$ US, dont des coûts de transaction de 1,3 M\$ US (24,1 M\$, dont des coûts de transaction de 1,4 M\$). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation de coalition du Mexique. Jusqu'au 27 février 2011, ce placement était comptabilisé dans les placements disponibles à la vente, les variations de la juste valeur étant portées aux autres éléments du résultat global. On a déterminé que la juste valeur se rapproche du coût.

Le 28 février 2011, après l'atteinte par PLM des critères de rendement restants, Groupe AeroPlan a souscrit la deuxième tranche de sa participation dans PLM à hauteur de 11,8 M\$ US (11,8 M\$), portant sa participation à 28,86 %. Cette participation, qui fait l'objet d'un contrôle conjoint avec Grupo Aeromexico S.A.B. de C.V., est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, le résultat net est calculé comme si les deux entités avaient été consolidées. La différence entre le prix d'achat des actifs de PLM et leur valeur comptable nette a été attribuée à la juste valeur des actifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéfinie, et toute différence restante a été attribuée au goodwill. La direction a désigné les contrats des partenaires commerciaux de PLM à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et la marque de commerce à titre d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie. Une évaluation indépendante des actifs identifiables de PLM a été obtenue et la quote-part du résultat net de PLM est prise en compte depuis le versement de la deuxième tranche. Se reporter à la section *Résultat net* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

Au 31 mars 2011, la quote-part revenant à Groupe Aeroplan des éléments d'états financiers de PLM s'établissait comme suit :

(en millions de \$)

	\$
Produits des activités ordinaires	0,6
Charges (recouvrement)	(2,2)
Actifs courants	9,3
Actifs non courants	27,1
Passifs courants	7,0
Passifs non courants	6,5

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières de Groupe Aeroplan qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre terminé le 31 mars 2011 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

Les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de commercialisation des programmes de fidélisation connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE

- Facturation brute de 527,9 M\$;
- Résultat opérationnel de 49,5 M\$;
- Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 25,4 M\$;
- Résultat par action ordinaire de 0,12 \$;
- Flux de trésorerie opérationnels de (14,8) M\$;
- BAIIA ajusté de 72,6 M\$;
- Résultat net ajusté de 44,0 M\$;
- Flux de trésorerie disponibles de (47,0) M\$.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)

	Trimestres terminés les 31 mars		%Δ
	2011	2010 ⁽ⁱ⁾	
	\$	\$	
Facturation brute	527 880	517 947	1,9
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	362 739	338 269	7,2
Produits au titre des UFGA et des services de commercialisation de programmes de fidélisation	518 490	485 472	6,8
Autres produits des activités ordinaires	27 718	22 787	21,6
Total des produits des activités ordinaires	546 208	508 259	7,5
Coût des primes et coûts directs	(327 616)	(305 740)	7,2
Marge brute avant amortissement ^(b)	218 592 ^(a)	202 519	7,9
Amortissement	(7 820)	(7 627)	2,5
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(23 329)	(22 968)	1,6
Marge brute	187 443 ^(a)	171 924	9,0
Charges opérationnelles	(137 981)	(146 589)	(5,9)
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	23 329	22 968	1,6
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	72 791 ^(a)	48 303	50,7
Amortissement	7 820	7 627	2,5
BAIIA ^{(b)(e)}	80 611 ^(a)	55 930	44,1
Ajustements:			
Variation des produits différés			
Facturation brute	527 880	517 947	
Produits des activités ordinaires	(546 208)	(508 259)	
Variation des frais d'échange futurs ^(c)	10 270 ^(d)	(9 782)	
(Variation du nombre net de UFGA en cours x coût moyen des primes par UFGA pour la période)			
Total partiel des ajustements	(8 058)	(94)	
BAIIA ajusté ^(e)	72 553 ^{(a)(d)}	55 836	29,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	25 428 ^{(a)(g)}	18 419	
Nombre moyen pondéré d'actions	185 482 236	199 506 259	
Résultat par action ordinaire ^(f)	0,12 ^{(a)(g)}	0,08	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	25 428 ^{(a)(g)}	18 419	38,1
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	23 329	22 968	
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	(8 058)	(94)	
Taux d'impôt effectif ^(h)	-41,21%	-10,50%	
Impôts liés aux ajustements au taux d'impôt effectif	3 321	10	
Résultat net ajusté ^(e)	44 020 ^{(a)(d)(g)}	41 303	6,6
Résultat net ajusté par action ordinaire ^(f)	0,22 ^{(a)(d)(g)}	0,20	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	25 428 ^{(a)(g)}	18 419	
Résultat net par action ordinaire ^(f)	0,12 ^{(a)(g)}	0,08	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(14 841)	(29 731)	(50,1)
Dépenses en immobilisations	(6 312)	(9 159)	
Dividendes	(25 813)	(27 149)	
Flux de trésorerie disponibles ^(e)	(46 966)	(66 039)	(28,9)
Total de l'actif	5 014 085	5 061 381	
Total du passif non courant	1 578 713	1 598 208	
Total des dividendes	25 813	27 149	
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	0,312	
Total des dividendes par action ordinaire	0,125	0,125	

(a) Reflète l'incidence d'une charge nette au coût des primes de 1,8 M\$ (1,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(b) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(d) Le coût moyen des primes par UFGA du trimestre terminé le 31 mars 2011 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,4 M\$ (0,2 M€).

(e) Mesure hors PCGR.

(f) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées.

(g) Reflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 1,0 M\$ (0,6 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le compte de résultat, divisée par le résultat avant impôt de la période.

(i) Les chiffres comparatifs de 2010 ne tiennent pas compte de l'incidence défavorable lié au jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 mars 2011, la Société comptait trois secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les secteurs opérationnels de la Société étaient Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Ce changement de sectorisation résulte d'une restructuration interne visant à aligner les activités et les processus sur les objectifs stratégiques de l'entité. Par conséquent, l'information comparative a été retraitée pour en assurer la conformité avec la nouvelle sectorisation.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières par secteur opérationnel :

(en milliers)																
Trimestres terminés les 31 mars																
Secteur opérationnel	2011		2010 ^(b)		2011		2010 ^(b)		2011		2010 ^(b)					
	Canada				EMOA				États-Unis et APAC		Siège social ^(c)		Données consolidées			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$			
Facturation brute	319 700	297 482	120 747	(d)	111 423	(d)	87 433	(d)	109 042	(d)	-	-	527 880	(d)	517 947	(d)
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	261 634	246 491	101 105		91 778		-		-		-	-	362 739		338 269	
Produits au titre des UFGA et des services de commercialisation de programmes de fidélisation	340 907	296 267	89 775		80 996		87 808		108 209		-	-	518 490		485 472	
Autres produits des activités ordinaires	13 569	14 062	14 149		8 725		-		-		-	-	27 718		22 787	
Total des produits des activités ordinaires	354 476	310 329	103 924		89 721		87 808		108 209		-	-	546 208		508 259	
Coût des primes et coûts directs	204 367	186 745	70 753	(g)	58 536		52 496		60 459		-	-	327 616	(g)	305 740	
Marge brute avant amortissement ^(a)	150 109	123 584	33 171	(g)	31 185		35 312		47 750		-	-	218 592	(g)	202 519	
Amortissement ^(b)	25 091	24 948	3 439		3 233		2 619		2 414		-	-	31 149		30 595	
Marge brute	125 018	98 636	29 732	(g)	27 952		32 693		45 336		-	-	187 443	(g)	171 924	
Charges opérationnelles avant rémunération fondée sur des actions	52 286	50 016	32 101		39 293		41 812		45 585		10 119	9 661	136 318		144 555	
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-		-		-		-		1 663	2 034	1 663		2 034	
Total des charges opérationnelles	52 286	50 016	32 101		39 293		41 812		45 585		11 782	11 695	137 981		146 589	
Résultat opérationnel	72 732	48 620	(2 369)	(g)	(11 341)		(9 119)		(249)		(11 782)	(11 695)	49 462	(g)	25 335	
Charges financières	-	612	983	(h)	143		4		-		13 372	14 868	14 359	(h)	15 623	
Produits financiers	757	Ø	6 464	(i)	912		89		-		-	-	1 720	(i)	7 376	(i)
Quote-part du résultat net de PLM	-	-	-		-		-		-		6 138	-	6 138		-	
Résultat avant impôts sur le résultat	73 489	Ø	54 472	(j)	(10 572)		(9 034)		(249)		(19 016)	(26 563)	42 961	(g)(h)(i)(j)	17 088	(j)
BAlIA ajusté ^(k)	88 017	73 055	3 193	(g)(i)	(8 521)		(6 875)		2 997		(11 782)	(11 695)	72 553	(g)(i)	55 836	
Dépenses en actifs non courants ^(e)	3 717	4 522	2 140		1 209		455		3 428		S.O.	S.O.	6 312		9 159	
Actifs non courants ^(e)	3 310 028	3 394 416	449 530	(f)	445 359	(f)	101 839	(f)	104 403	(f)	S.O.	S.O.	3 861 397	(f)	3 944 178	(f)
Produits différés	1 812 068	1 747 816	283 524		246 450		15 365		2 146		S.O.	S.O.	2 110 957		1 996 412	
Actifs totaux	3 934 202	4 117 438	840 863		722 013		197 031		221 930		41 989	-	5 014 085		5 061 381	

(a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel.

(d) Inclut la facturation brute de 99,7 M\$ au R.-U. et de 48,9 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, comparé à une facturation brute de 98,5 M\$ au R.-U. et de 74,0 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2010.

(e) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, les contrats avec des partenaires d'accumulation, les marques de commerce, les relations clients, les autres immobilisations incorporelles, les logiciels et technologie et les immobilisations corporelles.

(f) Inclut des actifs non courants de 398,9 M\$ au R.-U. et de 396,4 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2011, comparé à des actifs non courants de 399,4 M\$ au R.-U. et de 97,8 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2010.

(g) Réflète l'incidence d'une charge nette au coût des primes de 1,8 M\$ (1,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 1,0 M\$ (0,6 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(i) Le coût moyen des primes par UFGA pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,4 M\$ (0,2 M€).

(j) Inclut une perte de 1,8 M\$ relative à la variation de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, comparé à un profit de 1,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010.

(k) Mesure hors PCGR.

(l) Les données présentées à des fins de comparaison ont été reclassées afin de se conformer à la nouvelle segmentation et n'incluent pas d'incidence défavorable lié au jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

	Trimestres terminés les 31 mars		^(f)
	2011	2010	
	%	%	
<i>(en pourcentage du total des produits)</i>			
Total des produits des activités ordinaires	100,0	100,0	
Coût des primes et coûts directs	(60,0)	(60,2)	^(a)
Marge brute avant amortissement ^(b)	40,0	39,8	^(a)
Charges opérationnelles	(25,3)	(28,8)	
Amortissement	(1,4)	(1,5)	
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	13,3	9,5	^(a)

	Trimestres terminés les 31 mars		^(f)
	2011	2010	
	%	%	
<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>			
Facturation brute	100,0	100,0	
Total des produits des activités ordinaires	103,5	98,1	
Coût des primes et coûts directs	(62,1)	(59,0)	^(a)
Charges opérationnelles	(26,1)	(28,3)	
Résultat opérationnel d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	13,8	9,3	^(a)
BAlIA ajusté ^(d)	13,7	10,8	^{(a)(e)}
Résultat net ajusté ^(d)	8,3	8,0	^{(a)(c)(e)}
Flux de trésorerie disponibles ^(d)	(8,9)	(12,8)	

(a) Réflète l'incidence d'une charge au coût des primes de 1,8 M\$ (1,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(b) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 1,0 M\$ (0,6 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(d) Mesure hors PCGR.

(e) Le coût moyen des primes par UFGA pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,4 M\$ (0,2 M€).

(f) Les chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relative à la TVA.

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2011 ET 2010

La **facturation brute** du trimestre terminé le 31 mars 2011 s'est élevée à 527,9 M\$, contre 517,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, soit une hausse de 10,0 M\$ ou de 1,9 %, principalement attribuable à la performance des secteurs Canada et EMOA.

La capacité de Groupe Aeroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de commercialisation de programmes de fidélisation, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus. Du fait de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre terminé le 31 mars 2011 :

- la facturation brute a été avantagée par l'intensification des activités attribuables aux partenaires aériens et financiers, ce qui rend compte d'une augmentation des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit et du nombre de cartes de crédit actives;
- la facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie. Plus précisément, au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épiceries a eu une incidence favorable sur la facturation brute malgré la récession;
- la facturation brute tirée des services de commercialisation de programmes de fidélisation s'est ressentie de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa aux États-Unis, à hauteur d'environ 20,5 M\$, ce facteur ayant été contrebalancé en partie par la croissance du secteur financier au Canada.

La **facturation brute au titre de la vente des UFGA** du trimestre terminé le 31 mars 2011 s'est élevée à 362,7 M\$, comparativement à 338,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, en hausse de 24,4 M\$ ou de 7,2 %.

La facturation brute au titre de la vente des UFGA est comptabilisée à titre de produits différés jusqu'au moment où ces UFGA sont échangées. Les UFGA échangées sont constatées à titre de produits des activités ordinaires en fonction du prix de vente moyen cumulatif des UFGA accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émises depuis le 1^{er} janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aeroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar, Nectar Italia et Air Miles Middle East.

Canada

Le nombre de milles Aeroplan émis au cours du trimestre terminé le 31 mars 2011 a augmenté de 5,5 % par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2010, ce qui est supérieur à ce que laissent entrevoir les indicateurs économiques.

Aeroplan a enregistré une progression de 15,1 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des milles Aeroplan par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'intensification de l'activité des partenaires aériens, la hausse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, la croissance constante du secteur du détail et la reprise du secteur du voyage.

EMOA

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 31 mars 2011 a diminué de 0,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, la croissance des dépenses d'épicerie et des services en ligne ayant été annulée par le calendrier de transition vers un nouveau partenaire d'accumulation, British Gas, et la baisse de l'activité liée à un ancien partenaire d'accumulation du secteur du divertissement.

Le nombre de points Nectar Italia émis a augmenté de 52,0 % par rapport à la période précédente en raison d'un trimestre complet d'activité, le programme ayant été mis en œuvre en mars 2010, et d'une augmentation du nombre de partenaires d'accumulation.

Le secteur EMOA a enregistré une augmentation de 12,7 M\$ de la facturation brute au titre des UFGA, contrebalancée par une baisse de 3,4 M\$ découlant de l'affaiblissement des monnaies étrangères en regard du dollar canadien au premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de 8,9 M\$ de la facturation brute au titre des UFGA de Nectar Italia par rapport au premier trimestre de 2010 et par une augmentation de 3,5 M\$ dans le programme Nectar liée aux hausses de la facturation brute tirée des secteurs des épiceries et du voyage et à la baisse des activités de promotion.

Les *autres éléments de facturation brute*, qui comprennent les services de commercialisation de programmes de fidélisation et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 165,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, contre 179,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, en baisse de 14,6 M\$ ou de 8,1 %. La variation est expliquée sous la rubrique *Produits des activités ordinaires*.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 a atteint 19,9 milliards, contre 18,0 milliards pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, soit une progression de 1,9 milliard ou de 10,6 %, en raison surtout du lancement d'un nouveau produit d'échange contre des primes-voyages et de l'augmentation des échanges contre des primes autres que des voyages.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 6,4 % par rapport au premier trimestre de 2010, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation et de la popularité constante des primes en ligne.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 s'est accru par rapport à la période correspondante de 2010, ce qui s'explique par la mise en œuvre du programme en mars 2010.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation GA émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation GA a de profondes répercussions sur les résultats.

Les *produits des activités ordinaires* sont composés de ce qui suit :

Les *produits constatés au titre de l'échange et de la vente d'UFGA*, compte tenu des désistements, se sont établis à 378,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, comparativement à 330,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, en hausse de 48,4 M\$ ou de 14,6 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une variation favorable de 29,3 M\$ dans le secteur Canada, qui s'explique par une hausse du volume total d'échanges, par une proportion plus élevée de milles Aéroplan échangés au cours du trimestre au titre du programme Aéroplan et par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan;
- une variation favorable de 12,7 M\$ dans le secteur EMOA, qui s'explique par le nombre plus élevé d'UFGA échangées au cours du trimestre au titre des programmes opérés par le secteur, contrebalancé en partie par les fluctuations défavorables de 2,3 M\$ des monnaies étrangères découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger;
- sur une base consolidée, les produits des activités ordinaires constatés au titre des désistements ont augmenté de 9,2 M\$, ce qui reflète l'augmentation des échanges, neutralisée en partie par les fluctuations défavorables de 0,5 M\$ des monnaies étrangères découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les *produits au titre des services de commercialisation de programmes de fidélisation*, qui s'entendent des produits consolidés de Carlson Marketing, se sont élevés à 139,6 M\$ pour le

trimestre terminé le 31 mars 2011, comparativement à 155,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, en baisse de 15,4 M\$ ou de 9,9 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 20,4 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, qui s'explique surtout par la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa, neutralisée en partie par l'intensification des services auprès des nouveaux clients et des clients existants. La variation tient compte des fluctuations défavorables de 1,9 M\$ des monnaies étrangères découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger;
- une diminution de 3,8 M\$ dans le secteur EMOA découlant d'une modification du calendrier des projets; contrebalancées en partie par
- une augmentation de 8,8 M\$ au Canada découlant de la croissance du secteur vertical des services financiers. Les produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 sont présentés déduction faite d'un ajustement de 2,7 M\$ lié à l'ajustement de la juste valeur découlant de l'acquisition se rapportant aux produits différés, lequel était amorti en totalité à la fin de l'exercice 2010.

Les **autres produits des activités ordinaires** englobent principalement les produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre de services qui leur sont fournis, notamment les frais du programme de transfert des milles, de réservation, de modification et d'annulation), les frais de commercialisation liés au programme Aéroplan au Canada et aux activités d'I&C ainsi que les redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque *Air Miles* et du savoir-faire commercial des marques de commerce et de l'expertise liés au secteur de la fidélisation dans le secteur EMOA.

Les autres produits des activités ordinaires ont totalisé 27,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, comparativement à 22,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, en hausse de 4,9 M\$ ou de 21,6 %. Cette hausse est surtout attribuable à l'intensification des activités d'I&C au Royaume-Uni et à l'expansion internationale. Les produits liés à I&C ont bondi de 97,5 % par rapport à la période précédente.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 327,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, contre 305,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, soit une augmentation de 21,9 M\$ ou de 7,2 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Le secteur Canada a vu le coût des primes et les coûts directs augmenter de 17,6 M\$, essentiellement en raison d'une hausse de 16,2 M\$ du coût des primes qui s'explique par les facteurs suivants :

- un plus grand volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages au cours du trimestre, à hauteur de 17,5 M\$;
- une augmentation de 4,2 M\$ de la répartition proportionnelle du total des échanges de milles Aéroplan contre des primes-voyages au titre du programme Aéroplan; contrebalancés en partie par
- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 5,5 M\$.

Le secteur EMOA a vu les coûts augmenter de 12,2 M\$, ce qui est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une charge additionnelle de 1,8 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA dans le programme Nectar en raison de la déduction de la TVA des impôts indirects remis à HMRC sur les primes échangées par les membres;
- l'intensification des échanges à hauteur d'environ 11,5 M\$ en raison de la hausse du nombre d'UFGA en circulation et du volume d'échanges au titre du programme Nectar Italia;
- l'incidence de 3,2 M\$ des coûts liés à I&C engagés relativement au Royaume-Uni et aux nouveaux contrats internationaux; ces facteurs ayant été neutralisés par
- la baisse d'environ 1,9 M\$ des coûts directs des services de commercialisation de programmes de fidélisation cohérente avec la variation des produits des activités ordinaires;
- l'incidence favorable des fluctuations des monnaies étrangères à hauteur de 2,4 M\$.

Le secteur É.-U. et APAC a vu les coûts directs diminuer de 8,0 M\$, dont une tranche de 0,6 M\$ est attribuable aux fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger, ce qui est cohérent avec la variation des produits des activités ordinaires et est partiellement annulé par la hausse des coûts liée aux services additionnels offerts aux nouveaux clients et aux clients existants.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 0,2 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 40,0 % du total des produits des activités ordinaires à la fin du trimestre terminé le 31 mars 2011. La hausse se détaille comme suit :

- La marge brute avant amortissement du secteur Canada s'est établie à 42,3 % du total des produits des activités ordinaires, contre 39,8 %. La progression de 2,5 % est attribuable à la baisse des coûts unitaires en raison de l'amélioration de l'éventail de produits composant les primes et de la hausse des ristournes;
- La marge brute avant amortissement du secteur EMOA s'est établie à 31,9 % du total des produits des activités ordinaires, contre 34,8 %. La variation s'explique essentiellement par l'incidence défavorable de 1,7 % qu'a eue le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA au premier trimestre de 2011, la variation résiduelle reflétant l'éventail d'activités de commercialisation de programmes de fidélisation dans l'ensemble du secteur EMOA;
- La marge brute avant amortissement du secteur É.-U. et APAC s'est établie à 40,2 % du total des produits des activités ordinaires, contre 44,1 %. La variation s'explique essentiellement par le changement global de la composition des produits des activités ordinaires de même que par l'incidence défavorable des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 138,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, contre 146,6 M\$ pour la période correspondante de 2010, soit une diminution de 8,6 M\$ ou de 5,9 %. Cette diminution est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 2,3 M\$ au Canada découlant essentiellement de la hausse des frais liés aux technologies de l'information, de la provision pour créances douteuses, des honoraires et des frais d'administration, neutralisée en partie par le calendrier des initiatives de publicité et de promotion;
- une diminution de 7,2 M\$ dans le secteur EMOA, y compris l'incidence de 1,3 M\$ des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse de 5,9 M\$ s'explique surtout par les frais de lancement de 11,1 M\$ engagés au premier trimestre de 2010 à l'égard de Nectar Italia, contrebalancés en partie par l'augmentation des coûts de 2,3 M\$ découlant d'un trimestre complet d'activité pour Nectar Italia en 2011, les coûts additionnels découlant de l'expansion d'I&C et les frais de commercialisation au titre de l'ajout de nouveaux partenaires d'échange dans les secteurs de l'énergie et des voyages;
- une diminution de 3,8 M\$ dans le secteur É.-U. et APAC, y compris l'incidence de 1,7 M\$ des fluctuations de change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse de 2,1 M\$ s'explique essentiellement par des économies de 2,3 M\$ réalisées au premier trimestre de 2010 au titre des coûts de migration engagés afin d'effectuer la séparation de l'ancienne société mère de Carlson Marketing; par la diminution des frais d'administration au titre de la transition de l'ancienne société mère de Carlson Marketing; par la baisse de la charge de rémunération et des frais d'impartition en raison de la transition des produits des activités ordinaires, ces facteurs étant neutralisés en partie par les coûts engagés à l'égard de la résiliation progressive de certains éléments des activités liées à Visa, à hauteur d'environ 3,3 M\$, et par les charges de développement des affaires.

Les charges opérationnelles, y compris la rémunération fondée sur des actions, du siège social sont demeurées relativement stables par rapport à la période correspondante de 2010.

L'**amortissement** s'est élevé à 7,8 M\$ et à 7,6 M\$, respectivement, pour les trimestres terminés les 31 mars 2011 et 2010.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 23,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, contre 23,0 M\$ pour la période correspondante de 2010.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 72,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, contre 48,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, en hausse de 24,5 M\$ ou de 50,7 %. Le résultat opérationnel s'est ressenti de la comptabilisation d'une charge de 1,8 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 31 mars 2011 sont composés de produits d'intérêts de 3,5 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations; contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 13,4 M\$ au titre des emprunts, une perte de 1,8 M\$ liée à l'ajustement de juste valeur des bons de souscription d'Air Canada et d'autres charges d'intérêts de 1,0 M\$ au titre de la comptabilisation d'intérêts à payer en raison du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le **résultat net** tient compte d'impôts sur le résultat courants de 14,5 M\$, d'une charge de 2,8 M\$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et de la quote-part du résultat net de PLM de 6,1 M\$, y compris un profit de juste valeur de 3,3 M\$ survenue suite à l'augmentation progressive de la quote-part dans PLM en raison de la deuxième tranche de l'investissement, ainsi que des résultats pour le mois de mars. Ce niveau de participation aux résultats n'est pas représentatif des résultats trimestriels prévus dans l'avenir. PLM a enregistré une facturation brute de 24,2 M\$ pour le trimestre.

Les impôts sur le résultat courants sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les recouvrements d'impôt sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger, n'ont pas été comptabilisés et sont inférieurs à ce qu'ils auraient été si nous n'avions pas comptabilisé l'avantage fiscal découlant des pertes liées au démarrage et des pertes fiscales opérationnelles subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, la charge d'impôt sur le résultat différé, qui est principalement liée aux activités aux États-Unis et au Royaume-Uni, n'est pas compensée par des recouvrements d'impôt sur le résultat disponibles pour nos établissements à l'étranger dans l'avenir, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** du trimestre terminé le 31 mars 2011 s'est chiffré à 72,6 M\$, ou 13,7 % (en pourcentage de la facturation brute), et tenait compte de l'effet défavorable de 0,4 M\$ sur le coût moyen des primes par UFGA résultant de l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 31 mars 2010 s'est chiffré à 55,8 M\$, ou 10,8 % (en pourcentage de la facturation brute). Le BAIIA ajusté de la période tient compte de l'effet d'une charge nette de 2,2 M\$ imputée au résultat de la période par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté ne tient pas compte de la quote-part du résultat net de PLM.

Le **résultat net ajusté** a totalisé 44,0 M\$ ou 8,3 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, contre 41,3 M\$ ou 8,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2010. Le résultat net ajusté de la période tenait aussi compte de l'effet d'une charge nette de 3,2 M\$ imputée au résultat par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et de la quote-part de 6,1 M\$ du résultat net de PLM. Les répercussions sur le taux d'impôt effectif sont décrites sous la rubrique *Résultat net*.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 31 mars 2011 se sont chiffrés à (47,0) M\$, contre (66,0) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, par suite surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 14,9 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'augmentation du résultat net et de la baisse des impôts sur le résultat payés au Canada découlant du calendrier des acomptes provisionnels. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les variations d'éléments du fonds de roulement, y compris l'incidence sur les comptes créditeurs du secteur de détail, dont l'activité est saisonnière, la baisse des produits différés, le recul des intérêts reçus au titre du prêt syndiqué à Air Canada et l'augmentation des intérêts payés en raison du calendrier des paiements sur la dette à long terme;
- une augmentation de 0,7 M\$ des dividendes sur les actions privilégiées en raison du calendrier des émissions d'actions en 2010, contrebalancée par la baisse de 2,0 M\$ des dividendes sur les actions ordinaires, qui s'explique par la diminution du nombre d'actions en circulation ayant été achetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société;
- une baisse de quelque 2,8 M\$ des dépenses en immobilisations pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 comparativement au trimestre terminé le 31 décembre 2010.

Le *BAlIA ajusté*, le *résultat net ajusté et* les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *Indicateurs de rendement* pour un complément d'information.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 31 mars 2011.

(en milliers, sauf les données par action)	2011 ^(a)	2010 ^(a)				2009 ^(b)		
	T1	T4	T3	T2 ^(p)	T1 ^(p)	T4 ^(p)	T3 ^(p)	T2 ^(p)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	527 880	593 617	520 455	555 734 ^(c)	517 947	386 698	355 349	358 947
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	362 739	394 698	360 062	364 722	338 269	363 048	335 882	337 832
Produits des activités ordinaires	546 208	618 579	461 512	467 885	508 259	424 852	322 648	333 515
Coût des primes et coûts directs	(327 616) ^(d)	(392 348) ^(e)	(322 938) ^(f)	(274 256)	(305 740)	(279 698)	(190 346)	(204 360)
Marge brute avant amortissement ^(g)	218 592 ^(d)	226 231 ^(e)	138 574 ^(f)	193 629	202 519	145 154	132 302	129 155
Charges opérationnelles	(137 981)	(146 606)	(107 297) ^{(h)(o)}	(142 101)	(146 589)	(75 239)	(65 409)	(65 994)
Amortissement	(7 820)	(10 258)	(7 403)	(7 166)	(7 627)	(4 722)	(4 494)	(5 127)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	72 791 ^(d)	69 367 ^(e)	23 874 ^{(f)(o)}	44 362	48 303	65 193	62 399	58 034
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	(23 329)	(20 300)	(23 228)	(23 812)	(22 968)	(19 967)	(20 079)	(20 485)
Résultat opérationnel	49 462 ^(d)	49 067 ^(e)	646 ^{(f)(o)}	20 550	25 335	45 226	42 320	37 549
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	25 428 ^{(d)(h)}	(3 186) ^{(e)(h)}	(11 546) ^{(f)(h)(o)}	11 236	18 419	20 545	18 756	26 746
BALIA ajusté ⁽ⁱ⁾	72 553 ^{(d)(m)}	85 473 ^{(e)(l)}	56 797 ^{(f)(k)(o)}	89 528 ^(c)	55 836	69 553	76 706	70 564 ^(j)
Résultat net ajusté ^(l)	44 020 ^{(d)(h)(m)}	16 624 ^{(e)(h)(l)}	39 272 ^{(f)(h)(k)(o)}	65 210 ^(c)	41 303	40 319	45 405	52 254
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société	25 428 ^{(d)(h)}	(3 186) ^{(e)(h)}	(11 546) ^{(f)(h)(o)}	11 236	18 419	20 545	18 756	26 746
Résultat par action ordinaire ⁽ⁿ⁾	0,12 ^{(d)(h)}	(0,03) ^{(e)(h)}	(0,07) ^{(f)(h)(o)}	0,04	0,08	0,10	0,09	0,13
Flux de trésorerie disponibles ⁽ⁱ⁾	(46 966)	55 319	112 707	11 664	(66 039)	79 168	44 014	90 841

(a) Information présentée conformément aux IFRS.

(b) Information présentée conformément aux anciens PCGR du Canada.

(c) Réflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits différés antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(d) Réflète l'incidence d'une charge aux coûts des primes de 1,8 M\$ (1,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(e) Réflète l'incidence d'une charge aux coûts des primes de 3,6 M\$ (2,2 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(f) Réflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 52,9 M\$ (33,3 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

De ce montant, 58,5 M\$ (36,8 M€) (incluant 1,8 M\$ (1,1 M€) et 5,4 M\$ (3,4 M€) au titre du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, respectivement, et 53,1 M\$ (33,4 M€) au titre des exercices de 2002 à 2009 a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M\$ (1,0 M€) dans les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles ont également été réduites d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(g) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 8,2 M\$ (5,1 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 6,4 M\$ (4,0 M€), 0,8 M\$ (0,5 M€) et 1,0 M\$ (0,6 M€) ont été comptabilisés respectivement dans les trimestres se terminant le 30 septembre 2010, le 31 décembre 2010 et le 31 mars 2011.

(i) Une mesure non conforme aux PCGR.

(j) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminée le 31 décembre 2010 reflète l'incidence favorable totalisant 1,1 M\$ (0,7 M€) découlant d'un volume d'échanges élevé au cours du quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar, en partie compensé par un coût moyen des primes élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(k) Le coût moyen des primes par UFGA pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,4 M\$ (0,3 M€).

(l) Une mesure non conforme aux PCGR, excluant l'effet du poste "gain de change" de l'état des résultats, en ce qui concerne l'incidence du swap de devises.

(m) Le coût moyen des primes par UFGA pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA totalisant 0,4 M\$ (0,2 M€).

(n) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées en 2011 et 2010.

(o) Les charges opérationnelles ont été réduites d'un montant totalisant 30,1 M\$ (19,0 M€) découlant du renversement de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de LMG faisant suite au jugement défavorable rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(p) Les chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relative à la TVA.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Groupe Aeroplan génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Groupe Aeroplan, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*. Les dividendes devraient demeurer financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mars 2011, Groupe Aeroplan disposait de 295,3 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 13,4 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 0,5 M\$ en placements à court terme et de 302,2 M\$ en placements à long terme, pour un total de 611,4 M\$. De ce total, environ 118,0 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en juin 2011, et 302,2 M\$ représentent des placements à long terme principalement en obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2012 et juin 2020. Ce montant comprend une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique *Réserve au titre des échanges*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à long terme de Groupe Aeroplan n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie de Groupe Aeroplan pour les périodes indiquées :

(en milliers)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2011	2010
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	538 580	609 848
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(14 841)	(29 731)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(144 569)	(20 514)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(83 900)	(1 434)
Écart de conversion lié à la trésorerie	66	(6 581)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	295 336	551 588

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie opérationnels proviennent principalement de la facturation brute, déduction faite de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange d'unités de fidélisation GA et à la fourniture de services de commercialisation de programmes de fidélisation, des charges opérationnelles et des charges d'intérêts.

Les flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles se sont respectivement établis à 14,8 M\$ et à 29,7 M\$ pour les trimestres terminés les 31 mars 2011 et 2010. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation du résultat net de la période écoulée et la diminution des impôts sur le résultat payés au Canada en raison du calendrier des acomptes provisionnels. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la variation d'éléments du fonds de roulement, y compris l'incidence sur les comptes créditeurs du caractère saisonnier des activités de détail, la baisse des produits différés, la diminution des intérêts reçus au titre du prêt syndiqué à Air Canada et la hausse des intérêts en raison du calendrier des paiements sur la dette à long terme.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela ne se produira que lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire en 2011.

Aux termes de la convention de fidéicomis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 42,3 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicomis sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

Le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 28,7 M\$ (18,4 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicomis de 1,2 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 ont été influencées par le placement additionnel dans PLM, qui a totalisé 11,8 M\$, les placements à court terme de 0,5 M\$ et les placements à long terme de 125,9 M\$.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre terminé le 31 mars 2011 se sont chiffrées à 6,3 M\$. Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2011, qui sont essentiellement associées à des programmes de développement de logiciels, devraient atteindre environ 55,0 M\$ pour l'exercice.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, des flux de trésorerie de 83,9 M\$ ont été affectés aux activités de financement.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement du paiement de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées d'un montant de 25,8 M\$ et du rachat d'actions ordinaires d'un montant de 58,1 M\$ décrit sous la rubrique *Capital social*.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Groupe Aeroplan prévoit que les besoins en capital de 170,2 M\$ pour l'exercice 2011, soit 115,2 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses actionnaires ordinaires et privilégiés et environ 55,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt et par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges*, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de Groupe Aeroplan, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Au 31 mars 2011, la réserve s'élevait à 400,0 M\$ et était classée dans la trésorerie et ses équivalents et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 mars 2011, la réserve était investie dans des acceptations bancaires et dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Le 25 mai 2011, à la suggestion de la direction, le conseil d'administration de la Société a approuvé une réduction de la réserve, laquelle a été ramenée à 300,0 M\$.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Jusqu'à maintenant, Aéroplan n'a pas puisé dans la réserve.

Au 31 mars 2011, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 40,3 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation GA non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non amortis. Le montant consolidé estimé du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces UFGA, calculé selon le coût moyen actuel des primes par UFGA échangée, s'élève à environ 1 291,0 M\$.

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, aux termes des ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les 12 derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	2,12	≤ 2,75
Service de la dette ^{a)}	0,16	≤ 2,00
Couverture des intérêts	7,12	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme disponibles.

Compte tenu de la capacité de génération de trésorerie et de la situation financière globale de Groupe Aeroplan, la direction estime que Groupe Aeroplan sera en mesure de rembourser ou de refinancer la dette à l'échéance; toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

En octobre 2008, dans le but de faciliter le refinancement des facilités de crédit, Groupe Aeroplan a fait appel à deux agences de notation : DBRS, qui lui a attribué la notation BBB avec tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P »), qui lui a attribué la notation BBB- avec perspective positive. En avril 2009, les deux agences ont maintenu leurs notations respectives, mais S&P a ramené sa perspective de positive à stable. En septembre 2009 et en janvier 2010, les deux agences ont confirmé ces notations.

Le 6 mai 2011, Groupe Aeroplan a apporté une modification à ses facilités de crédit existantes avec son consortium de prêteurs. La Société a remboursé un encours de 100,0 M\$ dans le cadre de sa facilité à terme au moyen de fonds prélevés sur sa facilité renouvelable, puis elle a mis fin à sa facilité à terme. La nouvelle facilité de crédit garantie, qui se compose maintenant uniquement d'une facilité renouvelable d'un montant de 300,0 M\$, arrive à échéance le 23 avril 2014 et a égalité de rang avec les billets garantis de premier rang, série 1, série 2 et série 3 de Groupe Aeroplan échéant respectivement le 23 avril 2012, le 2 septembre 2014 et le 26 janvier 2017. Selon les notations de la Société, la facilité renouvelable porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré de 1,25 % à 2,00 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés de 1,75 % à 3,00 %.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Milles Air Canada émis avant le 1^{er} janvier 2002

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1^{er} janvier 2002. Les 112,4 milliards de milles Air Canada ont maintenant été échangés; Groupe Aeroplan est donc tenue d'honorer toute obligation découlant de l'échange des milles Air Canada.

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 6,1 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 56,3 M\$ au 31 mars 2011 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

Unités de fidélisation GA émises après le 1^{er} janvier 2002

De plus, Groupe Aeroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation GA encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation GA est estimé à 1 068,6 M\$ au 31 mars 2011.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 83,8 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 80,1 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 3,7 M\$, à la période considérée.

PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

PROVISIONS

Litige concernant la TVA

	Provision pour la TVA
	\$
Solde au 1^{er} janvier 2010	-
Dotation à la provision au cours de la période	136 572
Provision utilisée au cours de la période	-
Provision reprise au cours de la période	-
Écart de conversion	(3 567)
Solde au 1^{er} janvier 2011	133 005
Dotation à la provision au cours de la période	2 749
Provision utilisée au cours de la période	-
Provision reprise au cours de la période	-
Écart de conversion	696
Solde au 31 mars 2011	136 450

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour, qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre LMG et en faveur de HMRC. L'affaire sera portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ.

En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 136,5 M\$ (87,5 M£) dans les provisions au 31 mars 2011 au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, et aux intérêts et pénalités. Un montant de 64,3 M\$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouverts aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, des sommes respectives de 1,8 M\$ (1,2 M£) et de 1,0 M\$ (0,6 M£) ont été comptabilisées dans le coût des primes et les charges d'intérêts.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction. La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples

discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera référée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé d'incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties et/ou des indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 mars 2011, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 151,9 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

La motion a été entendue les 9 et 10 mai 2011. Une décision est attendue dans les six mois.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la Cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en Cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de Groupe Aeroplan.

TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 22 mars 2011.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan, ayant représenté 14 % et 13 % de la facturation brute pour les trimestres terminés les 31 mars 2011 et 2010, respectivement. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2011 à 215,3 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2011, 48 % du coût total des primes inscrites et

des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 47 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Dans le cadre du transfert du centre de contacts le 1^{er} juin 2009, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux (« CSG »), toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurerait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut y être affecté. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été enregistrée aux états financiers.

BONS DE SOUSCRIPTION D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après leur attribution.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les produits financiers.

Au 31 mars 2011, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 2,7 M\$, par rapport à 4,5 M\$ et à 1,1 M\$, respectivement, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010.

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 31 mars 2011, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles de Groupe Aeroplan s'établissaient comme suit :

(en millions)	Total	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations contractuelles							
Contrats de location simple	65,5	10,8	13,3	12,2	8,8	8,3	12,1
Infrastructure technologique et autres	55,3	22,9	20,1	9,8	2,4	0,1	-
Soutien à la commercialisation et autres	77,5	11,9	19,4	19,4	17,4	9,4	-
Dette à long terme ^{a)}	806,6	34,4	335,8	25,8	175,8	13,9	220,9
Obligation d'achat aux termes du CAC	3 810,5	259,2	417,8	417,8	417,8	417,8	1 880,1
Obligations contractuelles	4 815,4	339,2	806,4	485,0	622,2	449,5	2 113,1
Engagements							
Lettres de crédit et cautionnements	19,7	6,3	9,3	4,1	-	-	-
Engagements	19,7	6,3	9,3	4,1	-	-	-
Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux	4 835,1	345,5	815,7	489,1	622,2	449,5	2 113,1

a) Comprend l'intérêt sur la facilité à terme et les billets garantis de premier rang de séries 1, 2 et 3, tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion de 2010.

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2011, Groupe Aeroplan respectait toutes ces clauses.

DIVIDENDES

Au premier trimestre de 2011, Groupe Aeroplan a déclaré et payé des dividendes trimestriels de 23,0 M\$ ou de 0,125 \$ l'action ordinaire et de 2,8 M\$ ou de 0,40625 \$ l'action privilégiée. Les dividendes à payer par Groupe Aeroplan à ses actionnaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

Au 31 mars 2011, Groupe Aeroplan avait fixé son dividende à 0,125 \$ l'action ordinaire par trimestre. Le 25 mai 2011, le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé une hausse du dividende, qui a été porté à 0,15 \$ l'action ordinaire par trimestre.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

CAPITAL SOCIAL

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 11 mai 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé son intention de racheter jusqu'à 5 000 000 de ses actions ordinaires émises et en circulation entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 11 août 2010, la Société a obtenu de la Bourse de Toronto l'approbation nécessaire pour faire passer de 5 000 000 à 19 983 631 le nombre de ses actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard.

Du 14 mai au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 13 022 900 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 142,5 M\$. Le capital social a été réduit de 113,9 M\$, et le solde de 28,6 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2011, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 4 468 500 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 58,1 M\$, 2 492 231 actions ordinaires supplémentaires pouvant être rachetées d'ici au 13 mai 2011. Le capital social a été réduit de 39,1 M\$, et le solde de 19,0 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Après le 31 mars 2011, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 2 492 231 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 32,4 M\$, aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. De plus, le 12 mai 2011, Groupe Aeroplan a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 18 001 792 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2011 au 13 mai 2012 au plus tard. Le nombre total d'actions ordinaires rachetées et annulées au cours de la période du 16 mai 2011 au 24 mai 2011 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée s'est élevé à 310 000, pour une contrepartie en trésorerie totale de 4,0 M\$.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement élevé à 0,12 \$ et à 0,08 \$ pour les trimestres terminés les 31 mars 2011 et 2010. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

ADOPTION DES IFRS

Le 1^{er} janvier 2011, la Société a adopté les IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires non audités au 31 mars 2011 ont été établis conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et d'IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Il s'agit des premiers états financiers consolidés intermédiaires que la Société prépare conformément aux IFRS et suivant l'application d'IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Les états financiers consolidés étaient auparavant établis selon les anciens PCGR.

Pour préparer son bilan d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers préparés conformément aux anciens PCGR du Canada. La *note 18* afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non audités de Groupe Aeroplan au

31 mars 2011 présente une explication détaillée de l'incidence de la transition des anciens PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, sur les résultats financiers et sur les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

La Norme internationale d'information financière 9 – *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres, qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération partielle ou complète du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres gains et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et son adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué les conséquences de cette norme ni déterminé si elle l'adoptera par anticipation.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour la présentation des estimations comptables cruciales de Groupe Aeroplan, le lecteur se reportera à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non audités de Groupe Aeroplan au 31 mars 2011 ainsi qu'à la section correspondante du rapport de gestion de 2010 de Groupe Aeroplan.

Pour préparer les états financiers selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur le résultat, aux provisions, à la période d'amortissement des actifs à long terme, à la dépréciation des actifs à long terme et du goodwill, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information conçus par le chef de la direction et le chef des affaires financières, avec le concours de la direction, en vue de fournir l'assurance raisonnable que les informations importantes leur sont communiquées. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés conformément aux PCGR. Au cours de la période intermédiaire terminée le 31 mars 2011, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il

se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La Société a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2011. La conversion des anciens PCGR du Canada vers les IFRS a une incidence sur la présentation de nos états financiers et sur les informations qui les accompagnent. Nous avons évalué l'incidence de la conversion sur nos systèmes, procédures et contrôles de communication de l'information financière et avons conclu qu'aucun changement significatif ne devait être apporté à ces systèmes.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé ces documents avant leur publication.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière de Groupe Aeroplan font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour obtenir de plus amples renseignements et une description complète des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société, le lecteur est prié de se reporter aux rubriques pertinentes du *rapport de gestion de 2010* de Groupe Aeroplan et de sa *notice annuelle* datée du 22 mars 2011.

Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Groupe Aeroplan est exposé. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et sur la situation financière de Groupe Aeroplan.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Groupe Aeroplan et ses entreprises opérationnelles, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan, datées respectivement du 22 mars et du 18 mars 2011, peuvent être consultés sur le site SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web de Groupe Aeroplan au www.groupeaeroplan.com, sous « Investisseurs ».